
Plan pluriannuel de formation pour 2024-2026

Objectif : Définir les axes stratégiques et les modalités de mise en œuvre du plan de formation pour 2024-2026

Axes stratégiques

L'analyse du recueil des besoins collectifs des directions et des demandes individuelles a permis de déterminer des axes stratégiques qui sont à valider :

Axe 1 : Développer les compétences « Cœur de métier »

- Développer les expertises métier
- Accompagner l'évolution des métiers

Axe 2 : Consolider la fonction et les postures managériales

- Construire et diffuser une identité et une culture partagée du management
- Acquérir des méthodes et des outils visant l'efficacité professionnelle, la coopération, le travail en équipe
- Favoriser la communication transversale (inter service et intra service)
- Accompagner les managers dans la gestion des situations d'encadrement difficiles
- Accompagner les changements d'évolution des services

Axe 3 : Garantir les obligations en matière de prévention, d'hygiène et de sécurité

- Prévenir les risques professionnels
- Habilitations/certifications
- Former les agents et leurs responsables pour être « tous acteurs » de la prévention
- Favoriser les conditions de travail appropriées par un accompagnement spécifique du bien-être au travail
- Gestion des conflits au travail

Axe 4 : Développer les compétences transverses

- Renforcer la capacité des agents / services à appréhender les enjeux de l'environnement numérique (suite office 365)
- Former les agents à l'utilisation des outils de bureautique
- Avoir une culture réglementaire commune et s'adapter aux évolutions réglementaires (juridiques, marchés et commande publique, finance et comptables, RH)
- Perfectionner l'approche des logiciels métiers (webdelib,...)
- Développer la culture projet
- Accompagner les maîtres d'apprentissage

Axe 5 : Accompagner les formations professionnelles dans le cadre des évolutions professionnelles

- Accompagner les transitions, la reconversion et les mobilités professionnelles
- Mobiliser les outils de la formation pour rendre les agents acteurs de leur parcours professionnel
- Renforcer l'évaluation des compétences, l'individualisation des parcours de formation

Modalités de mise en œuvre :

Renouveler la convention de partenariat CNFPT : 50 jours (2023 : 60 jours)
Développer le réseau de formateurs internes
Favoriser les communautés